

J'ACCUSE... !
OU LA CONSCIENCE HUMAINE

J'ACCUSE... !

L'Aurore du 13 janvier 1898

LETTRE
À M. FÉLIX FAURE
Président de la République

Monsieur le Président,

Me permettez-vous, dans ma gratitude pour le bienveillant accueil que vous m'avez fait un jour, d'avoir le souci de votre juste gloire et de vous dire que votre étoile, si heureuse jusqu'ici, est menacée de la plus honteuse, de la plus ineffaçable des taches ?

Vous êtes sorti sain et sauf des basses calomnies, vous avez conquis les cœurs. Vous apparaîsez rayonnant dans l'apothéose de cette fête patriotique que l'alliance russe a été pour la France, et vous vous préparez à présider au solennel triomphe de notre Exposition universelle, qui couronnera notre grand siècle de travail, de vérité et de liberté. Mais quelle tache de boue sur votre nom — j'allais dire sur votre règne — que cette abominable affaire Dreyfus ! Un conseil de guerre vient, par ordre, d'oser acquitter un Esterhazy, soufflet suprême à toute vérité, à toute justice. Et c'est fini, la France a sur la joue cette souillure, l'histoire écrira que c'est sous votre présidence qu'un tel crime social a pu être commis.

Puisqu'ils ont osé, j'oseraï aussi, moi. La vérité, je la dirai, car j'ai promis de la dire, si la justice, régulièrement saisie, ne la faisait pas, pleine et entière. Mon devoir est de parler, je ne veux pas être complice. Mes nuits seraient hantées par le spectre de l'innocent qui expie là-bas, dans la plus affreuse des tortures, un crime qu'il n'a pas commis.

Et c'est à vous, monsieur le Président, que je la crierai, cette vérité, de toute la force de ma révolte d'honnête homme. Pour votre honneur, je suis convaincu que vous l'ignorez. Et à qui donc dénoncerai-je la tourbe malfaisante des vrais coupables, si ce n'est à vous, le premier magistrat du pays ?

**

La vérité d'abord sur le procès et sur la condamnation de Dreyfus.

Un homme néfaste a tout mené, a tout fait, c'est le colonel du Paty de Clam, alors simple commandant. Il est l'affaire Dreyfus tout entière, on ne la connaîtra que lorsqu'une enquête loyale aura établi nettement ses actes et ses responsabilités. Il apparaît comme l'esprit le plus fumeux, le plus compliqué, hanté d'intrigues romanesques, se complaisant aux moyens des romans-feuilletons, les papiers volés, les lettres anonymes, les rendez-vous dans les endroits déserts, les femmes mystérieuses qui colportent, de nuit, des preuves accablantes. C'est lui qui imagina de dicter le bordereau à Dreyfus ; c'est lui qui rêva de l'étudier dans une pièce entièrement revêtue de glaces ; c'est lui que le commandant Forzinetti nous représente armé d'une lanterne sourde, voulant se faire introduire près de l'accusé endormi, pour projeter sur son visage un brusque flot de lumière et surprendre ainsi son crime, dans l'émoi du réveil. Et je n'ai pas à tout dire, qu'on cherche, on trouvera. Je déclare simplement que le commandant du Paty de Clam, chargé d'instruire l'affaire Dreyfus, comme officier judiciaire, est, dans l'ordre des dates et des responsabilités, le premier coupable de l'effroyable erreur judiciaire qui a été commise.

Le bordereau était depuis quelque temps déjà entre les mains du colonel Sandherr, directeur du bureau des renseignements, mort depuis de paralysie générale. Des "fuites" avaient lieu, des papiers disparaissaient, comme il en disparaît aujourd'hui encore ; et l'auteur du bordereau était recherché, lorsqu'un a priori se fit peu à peu que cet auteur ne pouvait être qu'un officier de l'état-major, et un officier d'artillerie : double erreur manifeste, qui montre avec quel esprit superficiel on avait étudié ce bordereau, car un examen raisonné démontre qu'il ne pouvait s'agir que d'un officier de troupe. On cherchait donc dans la maison, on examinait les écritures, c'était comme une affaire de famille, un traître à surprendre dans les bureaux mêmes, pour l'en expulser. Et, sans que je veuille refaire ici une histoire connue en partie, le commandant du Paty de Clam entre en scène, dès qu'un premier soupçon tombe sur Dreyfus. À partir de ce moment, c'est lui qui a inventé Dreyfus, l'affaire devient son affaire, il se fait fort de confondre le traître, de l'amener à des

aveux complets. Il y a bien le ministre de la guerre, le général Mercier, dont l'intelligence semble médiocre ; il y a bien le chef de l'état-major, le général de Boisdeffre, qui paraît avoir cédé à sa passion cléricale, et le sous-chef de l'état-major, le général Gonse, dont la conscience a pu s'accommoder de beaucoup de choses. Mais, au fond, il n'y a d'abord que le commandant du Paty de Clam, qui les mène tous, qui les hypnotise, car il s'occupe aussi de spiritisme, d'occultisme, il converse avec les esprits. On ne croira jamais les expériences auxquelles il a soumis le malheureux Dreyfus, les pièges dans lesquels il a voulu le faire tomber, les enquêtes folles, les imaginations monstrueuses, toute une démence torturante.

Ah ! Cette première affaire, elle est un cauchemar, pour qui la connaît dans ses détails vrais ! Le commandant du Paty de Clam arrête Dreyfus, le met au secret. Il court chez madame Dreyfus, la terrorise, lui dit que, si elle parle, son mari est perdu. Pendant ce temps, le malheureux s'arrachait la chair, hurlait son innocence. Et l'instruction a été faite ainsi, comme dans une chronique du quinzième siècle, au milieu du mystère, avec une complication d'expédients farouches, tout cela basé sur une seule charge enfantine, ce bordereau imbécile, qui n'était pas seulement une trahison vulgaire, qui était aussi la plus impudente des escroqueries, car les fameux secrets livrés se trouvaient presque tous sans valeur. Si j'insiste, c'est que l'œuf est ici, d'où va sortir plus tard le vrai crime, l'épouvantable déni de justice dont la France est malade. Je voudrais faire toucher du doigt comment l'erreur judiciaire a pu être possible, comment elle est née des machinations du commandant du Paty de Clam, comment le général Mercier, les généraux de Boisdeffre et Gonse ont pu s'y laisser prendre, engager peu à peu leur responsabilité dans cette erreur, qu'ils ont cru devoir, plus tard, imposer comme la vérité sainte, une vérité qui ne se discute même pas. Au début, il n'y a donc de leur part que de l'incurie et de l'inintelligence. Tout au plus, les sent-on céder aux passions religieuses du milieu et aux préjugés de l'esprit de corps. Ils ont laissé faire la sottise.

Mais voici Dreyfus devant le conseil de

guerre. Le huis clos le plus absolu est exigé. Un traître aurait ouvert la frontière à l'ennemi, pour conduire l'empereur allemand jusqu'à Notre-Dame, qu'on ne prendrait pas des mesures de silence et de mystère plus étroites. La nation est frappée de stupeur, on chuchote des faits terribles, de ces trahisons monstrueuses qui indignent l'Histoire, et naturellement la nation s'incline. Il n'y a pas de châtiment assez sévère, elle applaudira à la dégradation publique, elle voudra que le coupable reste sur son rocher d'infamie, dévoré par le remords. Est-ce donc vrai, les choses indicibles, les choses dangereuses, capables de mettre l'Europe en flammes, qu'on a dû enterrer soigneusement derrière ce huis clos ? Non ! Il n'y a eu, derrière, que les imaginations romanesques et démentes du commandant du Paty de Clam. Tout cela n'a été fait que pour cacher le plus saugrenu des romans-feuilletons. Et il suffit, pour s'en assurer, d'étudier attentivement l'acte d'accusation, lu devant le conseil de guerre.

Ah ! Le néant de cet acte d'accusation ! Qu'un homme ait pu être condamné sur cet acte, c'est un prodige d'iniquité. Je défie les honnêtes gens de le lire, sans que leur cœur bondisse d'indignation et crie leur révolte, en pensant à l'expiation démesurée, là-bas, à l'île du Diable. Dreyfus sait plusieurs langues, crime ; on n'a trouvé chez lui aucun papier compromettant, crime ; il va parfois dans son pays d'origine, crime ; il est laborieux, il a le souci de tout savoir, crime ; il ne se trouble pas, crime ; il se trouble, crime. Et les naïvetés de rédaction, les formelles assertions dans le vide ! On nous avait parlé de quatorze chefs d'accusation : nous n'en trouvons qu'une seule en fin de compte, celle du bordereau ; et nous apprenons même que les experts n'étaient pas d'accord, qu'un d'eux, M. Gobert, a été bousculé militairement, parce qu'il se permettait de ne pas conclure dans le sens désiré. On parlait aussi de vingt-trois officiers qui étaient venus accabler Dreyfus de leurs témoignages. Nous ignorons encore leurs interrogatoires, mais il est certain que tous ne l'avaient pas chargé ; et il est à remarquer, en outre, que tous appartenaient aux bureaux de la guerre. C'est un procès de famille, on est là entre soi, et il faut s'en souvenir : l'état-major a voulu le procès, l'a jugé, et il

vient de le juger une seconde fois.

Donc, il ne restait que le bordereau, sur lequel les experts ne s'étaient pas entendus. On raconte que, dans la chambre du conseil, les juges allaient naturellement acquitter. Et, dès lors, comme l'on comprend l'obstination désespérée avec laquelle, pour justifier la condamnation, on affirme aujourd'hui l'existence d'une pièce secrète, accablante, la pièce qu'on ne peut montrer, qui légitime tout, devant laquelle nous devons nous incliner, le bon dieu invisible et inconnaissable. Je la nie, cette pièce, je la nie de toute ma puissance ! Une pièce ridicule, oui, peut-être la pièce où il est question de petites femmes, et où il est parlé d'un certain D... qui devient trop exigeant, quelque mari sans doute trouvant qu'on ne lui payait pas sa femme assez cher. Mais une pièce intéressant la défense nationale, qu'on ne saurait produire sans que la guerre fût déclarée demain, non, non ! C'est un mensonge ; et cela est d'autant plus odieux et cynique qu'ils mentent impunément sans qu'on puisse les en convaincre. Ils ameutent la France, ils se cachent derrière sa légitime émotion, ils ferment les bouches en troubant les cœurs, en pervertissant les esprits. Je ne connais pas de plus grand crime civique.

Voilà donc, monsieur le Président, les faits qui expliquent comment une erreur judiciaire a pu être commise ; et les preuves morales, la situation de fortune de Dreyfus, l'absence de motifs, son continual cri d'innocence, achèvent de le montrer comme une victime des extraordinaires imaginations du commandant du Paty de Clam, du milieu clérical où il se trouvait, de la chasse aux "sales juifs", qui déshonneure notre époque.

**

Et nous arrivons à l'affaire Esterhazy. Trois ans se sont passés, beaucoup de consciences restent troublées profondément, s'inquiètent, cherchent, finissent par se convaincre de l'innocence de Dreyfus.

Je ne ferai pas l'historique des doutes, puis de la conviction de M. Scheurer-Kestner. Mais, pendant qu'il fouillait de son côté, il se passait des faits graves à l'état-major même. Le colonel Sandherr était mort, et le lieutenant-colonel Picquart lui avait succédé

comme chef du bureau des renseignements. Et c'est à ce titre, dans l'exercice de ses fonctions, que ce dernier eut un jour entre les mains une lettre-télégramme, adressée au commandant Esterhazy, par un agent d'une puissance étrangère. Son devoir strict était d'ouvrir une enquête. La certitude est qu'il n'a jamais agi en dehors de la volonté de ses supérieurs. Il soumit donc ses soupçons à ses supérieurs hiérarchiques, le général Gonse, puis le général de Boisdeffre, puis le général Billot, qui avait succédé au général Mercier comme ministre de la guerre. Le fameux dossier Picquart, dont il a été tant parlé, n'a jamais été que le dossier Billot, j'entends le dossier fait par un subordonné pour son ministre, le dossier qui doit exister encore au ministère de la guerre. Les recherches durèrent de mai à septembre 1896, et ce qu'il faut affirmer bien haut, c'est que le général Gonse était convaincu de la culpabilité d'Esterhazy, c'est que le général de Boisdeffre et le général Billot ne mettaient pas en doute que le fameux bordereau fût de l'écriture d'Esterhazy. L'enquête du lieutenant-colonel Picquart avait abouti à cette constatation certaine. Mais l'émoi était grand, car la condamnation d'Esterhazy entraînait inévitablement la révision du procès Dreyfus ; et c'était ce que l'état-major ne voulait à aucun prix.

Il dut y avoir là une minute psychologique pleine d'angoisse. Remarquez que le général Billot n'était compromis dans rien, il arrivait tout frais, il pouvait faire la vérité. Il n'osa pas, dans la terreur sans doute de l'opinion publique, certainement aussi dans la crainte de livrer tout l'état-major, le général de Boisdeffre, le général Gonse, sans compter les sous-ordres. Puis, ce ne fut là qu'une minute de combat entre sa conscience et ce qu'il croyait être l'intérêt militaire. Quand cette minute fut passée, il était déjà trop tard. Il s'était engagé, il était compromis. Et, depuis lors, sa responsabilité n'a fait que grandir, il a pris à sa charge le crime des autres, il est aussi coupable que les autres, il est plus coupable qu'eux, car il a été le maître de faire justice, et il n'a rien fait. Comprenez-vous cela ! Voici un an que le général Billot, que les généraux de Boisdeffre et Gonse savent que Dreyfus est innocent, et ils ont gardé pour eux cette effroyable chose ! Et ces gens-là dorment, et ils

ont des femmes et des enfants qu'ils aiment !

Le colonel Picquart avait rempli son devoir d'honnête homme. Il insistait auprès de ses supérieurs, au nom de la justice. Il les suppliait même, il leur disait combien leurs délais étaient impolitiques, devant le terrible orage qui s'amonceletait, qui devait éclater, lorsque la vérité serait connue. Ce fut, plus tard, le langage que M. Scheurer-Kestner tint également au général Billot, l'adjurant par patriotisme de prendre en main l'affaire, de ne pas la laisser s'aggraver, au point de devenir un désastre public. Non ! Le crime était commis, l'état-major ne pouvait plus avouer son crime. Et le lieutenant-colonel Picquart fut envoyé en mission, on l'éloigna de plus en plus loin, jusqu'en Tunisie, où l'on voulut même un jour honorer sa bravoure, en le chargeant d'une mission qui l'aurait sûrement fait massacrer, dans les parages où le marquis de Morès a trouvé la mort. Il n'était pas en disgrâce, le général Gonse entretenait avec lui une correspondance amicale. Seulement, il est des secrets qu'il ne fait pas bon d'avoir surpris.

À Paris, la vérité marchait, irrésistible, et l'on sait de quelle façon l'orage attendu éclata. M. Mathieu Dreyfus dénonça le commandant Esterhazy comme le véritable auteur du bordereau, au moment où M. Scheurer-Kestner allait déposer, entre les mains du garde des sceaux, une demande en révision du procès. Et c'est ici que le commandant Esterhazy paraît. Des témoignages le montrent d'abord affolé, prêt au suicide ou à la fuite. Puis, tout d'un coup, il paye d'audace, il étonne Paris par la violence de son attitude. C'est que du secours lui était venu, il avait reçu une lettre anonyme l'avertissant des menées de ses ennemis, une dame mystérieuse s'était même dérangée de nuit pour lui remettre une pièce volée à l'état-major, qui devait le sauver. Et je ne puis m'empêcher de retrouver là le lieutenant-colonel du Paty de Clam, en reconnaissant les expédients de son imagination fertile. Son œuvre, la culpabilité de Dreyfus, était en péril, et il a voulu sûrement défendre son œuvre. La révision du procès, mais c'était l'écroulement du roman-feuilleton si extravagant, si tragique, dont le dénouement abominable a lieu à l'île du Diable ! C'est ce qu'il ne pouvait permettre. Dès lors, le duel va avoir lieu entre le lieute-

nant-colonel Picquart et le lieutenant-colonel du Paty de Clam, l'un le visage découvert, l'autre masqué. On les retrouvera prochainement tous deux devant la justice civile. Au fond, c'est toujours l'état-major qui se défend, qui ne veut pas avouer son crime, dont l'abomination grandit d'heure en heure.

On s'est demandé avec stupeur quels étaient les protecteurs du commandant Esterhazy. C'est d'abord, dans l'ombre, le lieutenant-colonel du Paty de Clam qui a tout machiné, qui a tout conduit. Sa main se trahit aux moyens saugrenus. Puis, c'est le général de Boisdeffre, c'est le général Gonse, c'est le général Billot lui-même, qui sont bien obligés de faire acquitter le commandant, puisqu'ils ne peuvent laisser reconnaître l'innocence de Dreyfus, sans que les bureaux de la guerre croulent sous le mépris public. Et le beau résultat de cette situation prodigieuse, c'est que l'honnête homme là-dedans, le lieutenant-colonel Picquart, qui seul a fait son devoir, va être la victime, celui qu'on bafouera et qu'on punira. Ô justice, quelle affreuse désespérance serre le cœur ! On va jusqu'à dire que c'est lui le faussaire, qu'il a fabriqué la carte-télégramme pour perdre Esterhazy. Mais, grand Dieu ! Pourquoi ? dans quel but ? Donnez un motif. Est-ce que celui-là aussi est payé par les juifs ? Le joli de l'histoire est qu'il était justement antisémite. Oui ! Nous assistons à ce spectacle infâme, des hommes perdus de dettes et de crimes dont on proclame l'innocence, tandis qu'on frappe l'honneur même, un homme à la vie sans tache ! Quand une société en est là, elle tombe en décomposition.

Voilà donc, monsieur le Président, l'affaire Esterhazy : un coupable qu'il s'agissait d'innocenter. Depuis bientôt deux mois, nous pouvons suivre heure par heure la belle besogne. J'abrège, car ce n'est ici, en gros, que le résumé de l'histoire dont les brûlantes pages seront un jour écrites tout au long. Et nous avons donc vu le général de Pellieux, puis le commandant Ravary, conduire une enquête scélérate d'où les coquins sortent transfigurés et les honnêtes gens salis. Puis, on a convoqué le conseil de guerre.

**

Comment a-t-on pu espérer qu'un conseil de guerre déferait ce qu'un conseil de guerre avait fait ?

Je ne parle même pas du choix toujours possible des juges. L'idée supérieure de discipline, qui est dans le sang de ces soldats, ne suffit-elle à infirmer leur pouvoir d'équité ? Qui dit discipline dit obéissance. Lorsque le ministre de la guerre, le grand chef, a établi publiquement, aux acclamations de la représentation nationale, l'autorité de la chose jugée, vous voulez qu'un conseil de guerre lui donne un formel démenti ? Hiérarchiquement, cela est impossible. Le général Billot a suggestionné les juges par sa déclaration, et ils ont jugé comme ils doivent aller au feu, sans raisonner. L'opinion préconçue qu'ils ont apportée sur leur siège, est évidemment celle-ci : "Dreyfus a été condamné pour crime de trahison par un conseil de guerre ; il est donc coupable, et nous, conseil de guerre, nous ne pouvons le déclarer innocent ; or nous savons que reconnaître la culpabilité d'Esterhazy, ce serait proclamer l'innocence de Dreyfus." Rien ne pouvait les faire sortir de là.

Ils ont rendu une sentence inique, qui à jamais pèsera sur nos conseils de guerre, qui entachera désormais de suspicion tous leurs arrêts. Le premier conseil de guerre a pu être inintelligent, le second est forcément criminel. Son excuse, je le répète, est que le chef suprême avait parlé, déclarant la chose jugée inattaquable, sainte et supérieure aux hommes, de sorte que des inférieurs ne pouvaient dire le contraire. On nous parle de l'honneur de l'armée, on veut que nous l'aimions, la respections. Ah ! Certes, oui, l'armée qui se lèverait à la première menace, qui défendrait la terre française, elle est tout le peuple, et nous n'avons pour elle que tendresse et respect. Mais il ne s'agit pas d'elle, dont nous voulons justement la dignité, dans notre besoin de justice. Il s'agit du sabre, le maître qu'on nous donnera demain peut-être. Et baiser dévotement la poignée du sabre, le dieu, non !

Je l'ai démontré d'autre part : l'affaire Dreyfus était l'affaire des bureaux de la guerre, un officier de l'état-major, dénoncé par ses camarades de l'état-major, condamné sous la pression des chefs de l'état-major. Encore une fois, il ne peut revenir innocent, sans

que tout l'état-major soit coupable. Aussi les bureaux, par tous les moyens imaginables, par des campagnes de presse, par des communications, par des influences, n'ont-ils couvert Esterhazy que pour perdre une seconde fois Dreyfus. Ah ! Quel coup de balai le gouvernement républicain devrait donner dans cette jésuitière, ainsi que les appelle le général Billot lui-même ! Où est-il, le ministère vraiment fort et d'un patriotisme sage, qui osera tout y refondre et tout y renouveler ? Que de gens je connais qui, devant une guerre possible, tremblent d'angoisse, en sachant dans quelles mains est la défense nationale ! Et quel nid de basses intrigues, de commérages et de dilapidations, est devenu cet asile sacré, où se décide le sort de la patrie ! On s'épouvante devant le jour terrible que vient d'y jeter l'affaire Dreyfus, ce sacrifice humain d'un malheureux, d'un "sale juif" ! Ah ! Tout ce qui s'est agité là de démence et de sottise, des imaginations folles, des pratiques de basse police, des mœurs d'inquisition et de tyrannie, le bon plaisir de quelques galonnés mettant leurs bottes sur la nation, lui rentrant dans la gorge son cri de vérité et de justice, sous le prétexte menteur et sacrilège de la raison d'État !

Et c'est un crime encore que de s'être appuyé sur la presse immonde, que de s'être laissé défendre par toute la fripouille de Paris, de sorte que voilà la fripouille qui triomphe insolemment, dans la défaite du droit et de la simple probité. C'est un crime d'avoir accusé de troubler la France ceux qui la veulent généreuse, à la tête des nations libres et justes, lorsqu'on ourdit soi-même l'impudent complot d'imposer l'erreur, devant le monde entier. C'est un crime d'égarer l'opinion, d'utiliser pour une besogne de mort cette opinion qu'on a pervertie jusqu'à la faire délirer. C'est un crime d'empoisonner les petits et les humbles, d'exaspérer les passions de réaction et d'intolérance, en s'abritant derrière l'odieux antisémitisme, dont la grande France libérale des droits de l'homme mourra, si elle n'en est pas guérie. C'est un crime que d'exploiter le patriotisme pour des œuvres de haine, et c'est un crime enfin que de faire du sabre le dieu moderne, lorsque toute la science humaine est au travail pour l'œuvre prochaine de vérité et de justice.

Cette vérité, cette justice, que nous avons si passionnément voulues, quelle détresse à les voir ainsi souffletées, plus méconnues et plus obscurcies ! Je me doute de l'écroulement qui doit avoir lieu dans l'âme de M. Scheurer-Kestner, et je crois bien qu'il finira par éprouver un remords, celui de n'avoir pas agi révolutionnairement, le jour de l'interpellation au Sénat, en lâchant tout le paquet, pour tout jeter à bas. Il a été le grand honnête homme, l'homme de sa vie loyale, il a cru que la vérité se suffisait à elle-même, surtout lorsqu'elle lui apparaissait éclatante comme le plein jour. À quoi bon tout bouleverser, puisque bientôt le soleil allait luire ? Et c'est de cette sérénité confiante dont il est si cruellement puni. De même pour le lieutenant-colonel Picquart, qui, par un sentiment de haute dignité, n'a pas voulu publier les lettres du général Gonse. Ces scrupules l'honorent d'autant plus, que, pendant qu'il restait respectueux de la discipline, ses supérieurs le faisaient couvrir de boue, instruisaient eux-mêmes son procès, de la façon la plus inattendue et la plus outrageante. Il y a deux victimes, deux braves gens, deux coeurs simples, qui ont laissé faire Dieu, tandis que le diable agissait. Et l'on a même vu, pour le lieutenant-colonel Picquart, cette chose ignoble : un tribunal français, après avoir laissé le rapporteur charger publiquement un témoin, l'accuser de toutes les fautes, a fait le huis clos, lorsque ce témoin a été introduit pour s'expliquer et se défendre. Je dis que cela est un crime de plus et que ce crime soulèvera la conscience universelle. Décidément, les tribunaux militaires se font une singulière idée de la justice.

Telle est donc la simple vérité, monsieur le Président, et elle est effroyable, elle restera pour votre présidence une souillure. Je me doute bien que vous n'avez aucun pouvoir en cette affaire, que vous êtes le prisonnier de la Constitution et de votre entourage. Vous n'en avez pas moins un devoir d'homme, auquel vous songerez, et que vous remplirez. Ce n'est pas, d'ailleurs, que je désespère le moins du monde du triomphe. Je le répète avec une certitude plus véhemente : la vérité est en marche, et rien ne l'arrêtera. C'est d'aujourd'hui seulement que l'affaire commence, puisque aujourd'hui seulement les positions

sont nettes : d'une part, les coupables qui ne veulent pas que la lumière se fasse ; de l'autre, les justiciers qui donneront leur vie pour qu'elle soit faite. Quand on enferme la vérité sous terre, elle s'y amasse, elle y prend une force telle d'explosion, que, le jour où elle éclate, elle fait tout sauter avec elle. On verra bien si l'on ne vient pas de préparer, pour plus tard, le plus retentissant des désastres.

**

Mais cette lettre est longue, monsieur le Président, et il est temps de conclure.

J'accuse le lieutenant-colonel du Paty de Clam d'avoir été l'ouvrier diabolique de l'erreur judiciaire, en inconscient, je veux le croire, et d'avoir ensuite défendu son œuvre néfaste, depuis trois ans, par les machinations les plus saugrenues et les plus coupables.

J'accuse le général Mercier de s'être rendu complice, tout au moins par faiblesse d'esprit, d'une des plus grandes iniquités du siècle.

J'accuse le général Billot d'avoir eu entre les mains les preuves certaines de l'innocence de Dreyfus et de les avoir étouffées, de s'être rendu coupable de ce crime de lèse-humanité et de lèse-justice, dans un but politique et pour sauver l'état-major compromis.

J'accuse le général de Boisdeffre et le général Gonse de s'être rendus complices du même crime, l'un sans doute par passion cléricale, l'autre peut-être par cet esprit de corps qui fait des bureaux de la guerre l'arche sainte, inattaquable.

J'accuse le général de Pellieux et le commandant Ravary d'avoir fait une enquête scélérate, j'entends par là une enquête de la plus monstrueuse partialité, dont nous avons, dans le rapport du second, un impérissable monument de naïve audace.

J'accuse les trois experts en écritures, les sieurs Belhomme, Varinard et Couard, d'avoir fait des rapports mensongers et frauduleux, à moins qu'un examen médical ne les déclare atteints d'une maladie de la vue et du jugement.

J'accuse les bureaux de la guerre d'avoir mené dans la presse, particulièrement dans l'Éclair et dans l'Écho de Paris, une campagne abominable, pour égarer l'opinion et

couvrir leur faute.

J'accuse enfin le premier conseil de guerre d'avoir violé le droit, en condamnant un accusé sur une pièce restée secrète, et j'accuse le second conseil de guerre d'avoir couvert cette illégalité, par ordre, en commettant à son tour le crime juridique d'acquitter sciemment un coupable.

En portant ces accusations, je n'ignore pas que je me mets sous le coup des articles 30 et 31 de la loi sur la presse du 29 juillet 1881, qui punit les délits de diffamation. Et c'est volontairement que je m'expose.

Quant aux gens que j'accuse, je ne les connais pas, je ne les ai jamais vus, je n'ai contre eux ni rancune ni haine. Ils ne sont pour moi que des entités, des esprits de mal-faisance sociale. Et l'acte que j'accomplis ici n'est qu'un moyen révolutionnaire pour hâter l'explosion de la vérité et de la justice.

Je n'ai qu'une passion, celle de la lumière, au nom de l'humanité qui a tant souffert et qui a droit au bonheur. Ma protestation enflammée n'est que le cri de mon âme. Qu'on ose donc me traduire en cour d'assises et que l'enquête ait lieu au grand jour !

J'attends.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'assurance de mon profond respect.

Lettre à M. Félix Faure
[Président de la République]

101

Monsieur le Président,

Me permettrez-vous, dans ma grande gratitude pour le bienveillant accueil que vous m'avez fait un jour, d'avoir le souci de votre juste gloire et de vous dire que votre étoile, si heureuse jusqu'ici, est menacée de la plus honteuse, de la plus infâtable du tactus?

Vous êtes sorti sain et sauf ~~de~~ des basses calomnies, vous avez conquis les cœurs. ~~Vous apparaîssez à l'affût dans l'apothéose de cette~~ fête patriotique que l'alliance russe ~~et~~ a été pour la France et vous vous préparez à présider au solennel triomphe de notre Exposition

universelle, qui couronnera notre grand
siècle de travail, de vérité et de liberté'. Mais quelle tache de bone sur votre
nom, — j'allais dire sur votre règne, —
que cette abominable affaire Dreyfus !
Un voulut de guerre vient, par ordre,
d'osier acquitter un Etterhaz y, souf-
flot supreme à toute ~~vérité~~,
à toute justice. Et ~~on~~ c'est fini,
la France a sur la genc cette éoni-
lure, l'histoire écrira que c'est sous
votre présidence qu'un tel crime
social a pu être commis.

Puisqu'ils ont osé, j'oseraï aussi,
moi. La vérité, je la dirai, car
j'ai promis de la dire, si la justice,
réunielement saisie, ne la faisait pas,
pleine et entière. Mon devoir est de
parler, je ne veux pas être complice.
Mes nuits seraient hantées par le

spectre de l'innocent qui expie là bas, dans la plus affreuse du torture, un crime qu'il n'a pas commis.

Et c'est à vous, monsieur le ~~Président~~, que je la cricrai ~~de~~, cette vérité, de toute la force de ma révolte d'honnête homme. Pour votre honneur, je suis convaincu que vous l'ignorez. Et à qui donc dénoncerai-je la tournée malfaissante du vrai complice, si ce n'est à vous, le premier magistrat du pays?

X X
 La vérité d'abord sur le procès et sur la condamnation de Dreyfus. Un homme néfaste a tout mené, a tout fait, c'est le colonel ~~de~~ du Paty de Clam, alors simple commandant. Il est l'affaire Dreyfus tout

entière, on ne la connaîtra que lors 4
qu'une enquête loyale aura établi net-
tement ses actes et ses responsabilités. Il
apparaît comme l'esprit le plus fumeux,
le plus somptueux, hanté d'intrigues ro-
mancées, ~~absent~~ se complaisant aux
moyens des romans-feuilletons, les papiers
volés, les lettres anonymes, les rendez-vous
dans les endroits déserts, la femme mysté-
rieuse qui déportent, de nuit, des preuves
accablantes. C'est lui qui imagina de
dicter le bondonneau à Druffel; c'est lui
qui rêva ~~d'aller~~ d'étudier de l'étudier
dans une pièce entièrement revêtue
de glace; c'est lui que le commandant
Forginetti nomma repris suite armé d'une
lanterne soude, voulant ~~se faire introduire~~
~~à l'intérieur~~ ~~du~~ ~~cahier~~ ~~près~~ de l'accusé endormi, pour
projeter sur son visage un bref éclat
de lumière et surprendre ainsi son
crime ~~des sondages~~, dans l'énui

du réveil. Et je n'ai pas à tout dire,⁵
qu'on cherche, et on trouvera. Je déclare
simplement que le commandant du
Paty de Clam, chargé ~~par~~ d'instruire
l'affaire Dreyfus, comme officier ju-
diciaire, est, dans l'ordre des dates et
de responsabilités, le premier coupable
de l'effroyable erreur judiciaire qui a
été commise.

Le bordereau était depuis quelque
temps déjà entre les mains du colonel
Sandkœnig, directeur du Bureau des ren-
seignements, mort depuis de paralysie gè-
nérale. Du "fuite", ayant lieu, des papiers
disparaissaient, comme il en disparaît au-
jourd'hui encore ; et l'auteur du bordereau
était recherché, lorsqu'un a priori se
fit peu à peu que cet auteur ne pourrait
être qu'un officier ~~appartenant~~ de l'état-
major, et un officier d'artillerie : don-
ble erreur manifeste, qui montre avec

quel esprit superficiel on avait étudié
 ce bordereau, car un examen raisonné
 démontre qu'il ne pouvait s'agir
 que d'un officier de troupe. On cher-
 chait donc dans la maison, on exami-
 nait les écritures, c'était comme une
 affaire de famille, un traître à être
 pris dans les bureaux même, pour
 faire justice. Et, sans que je veuille
 refaire ici une histoire connue en par-
 tie, le commandant du <sup>1^{er} Régiment de Clermont
 entra ^à la ^{scène}, l*s'*~~quitta~~ qu'^à un ^{agent de} ^{l'}~~moment~~
 l'on peu tombe sur Dreyfus. ~~Dreyfus~~,
 c'est lui qui a inventé Dreyfus, l'affa-
 ire devient son affaire, il se fait
 fort de confondre le traître, de l'amener
 à des aveux complets. Il y a bien
 le ministre de la guerre, le général
 Mercier, dont ~~l'ingénierie~~ l'intelli-
 gence semble médiocre; il y a bien
 le chef de l'Etat-major, le général</sup>

de Bondeffre, qui paraît avoir cédié à sa passion cléricale, et le sous-chef de l'état-major, le général Gonse, dont la conscience ~~scandaleuse~~^{la perte} a commode de bien des choses. Mais, ~~au fond il n'y a d'abord~~ que le commandant du Paty de Clam, qui les mène tous, qui les hypnotise, car il s'occupe aussi de spiritisme, & d'occultisme, il converse avec les esprits. On ne croira jamais les expériences auxquelles il a soumis le malheureux Dreyfus, les pièges dans lesquels il a voulu le faire tomber, les enquêtes folles, les imaginations monstrueuses, toute une démesure torturante. ~~Le fait est~~

ah! cette première affaire, elle est un cauchemar pour qui la connaît dans ses détails vrais! Le commandant du Paty de Clam arrête Dreyfus, le met au secret. Il court chez

madame Dreyfus, ~~sur~~⁸ la terroriste, lui
 dit que si elle ~~part~~, son mari est perdu.
 Pendant ce temps, le ~~malheureux~~
~~l'arrachait~~ la chair, hurlait son inno-
 cence. ~~Et~~ ^{Et} l'instruction a été faite ain-
 si, comme dans une chronique du qui-
 tième siècle, au milieu du mystère,
 avec une implication d'expédients
 farouches, tout cela basé sur une sale
 charge enfantine, ce bordereau imbécile,
 qui n'était pas seulement une ~~trahison~~
 trahison vulgaire, qui était aussi la
 plus impudente des escroqueries, car
 les fameux secrets livrés ~~s'étrouvaient presque tous~~
 sans valeur. ~~Plus~~ ^{Si} j'insiste, c'est
 que l'oeuf est ici, d'où va sortir
 plus tard le vrai crime, l'épouvantable
 déni de justice dont la France est ma-
 lade. Je voudrais faire toucher du doigt
 comment l'erreur judiciaire a pu

être punis, comment elle fut mise⁹
 du malentendus ~~à la responsabilité~~ du
~~44~~ commandant du Parc des Champs,
 comment le général Mercier, les géné-
 raux de Rozières et Gouraud ont pu
 s'y laisser prendre, engager peu à
 peu leur responsabilité dans cette
 erreur, qu'ils ont cru devoir, plus tard,
 imposer comme la vérité sainte, une
 vérité qui ne se disute même pas.
 Au début, il n'y a donc de leur part
 que de l'incurie et de l'insolence.
 Etant au plus bas, la sent-on céder aux
 passions religieuses du ~~millieu~~ et aux
 préjugés de l'~~autre~~ esprit de corps. Ils
 ont laissé faire la sottise.

Mais voici Dreyfus devant le con-
 seil de guerre. Le huis clos le plus absolu
 est exigé. Un traître aurait ouvert
 la frontière à l'ennemi, pour conduire
 l'empereur allemand jusqu'à Notre-Dame,

10

qu'on ne prendrait pas des mesures de
silence et de mystère plus étroits. La
nation fut frappée de stupeur, ~~regretta~~,
on chuchota à l'histoire la plus grave,
une de ces trahisons monstrueuses qui
vidquent l'Histoire, et naturellement la
nation s'inclina. Il n'y a pas de chau-
tement assez sévère, elle apprendra à
la dégradation publique, elle voudra que le
complice reste sur son fauteuil d'infâ-
mie, dévoré par le remords. Est-ce don-
cain, les doctes indicibles la chose dan-
gerous, capables de mettre l'Europe en
flamme, qu'on a dû ~~à~~ enterrer soi-
guersement derrière ce huis clos ? Non,
il n'y a eu, derrière, que les imagina-
tions romanesques et démenties du
commandant du Paty de Clam. Tout
cela n'a été fait que pour cacher
le plus sanglant des romans-fai-
llets. Et il suffit, pour s'en assurer,

~~d'Etat~~ attentivement l'acte d'accusation, en devant le conseil de guerre.

Ah! le néant de cet acte d'accusation! qu'un homme ait pu être condamné sur cet ~~point~~ acte, c'est un prodige d'iniquité. Je ~~sais~~ ^{défis} les honnêtes gens de le lire. Sans que leur cœur bondisse d'indignation et crie leur révolte, en pensant ~~plusieurs~~ à l'expiation d'mesurée, là bas, à l'île du Diable. Dreyfus soit plusieurs langues, crime, on n'a trouvé aucun papier compromettant, crime; il va parfois dans son pays d'origine, crime; il est habile, il s'adapte à la souci de tout savoir, crime; il ne se trouble pas, crime; il se trouble, crime. Et les naïvetés de rédaction, les formules assertives dans le vide! On nous avait parlé de quatorze chefs d'accusation; nous n'en trouvons qu'une seule en fin de compte, celle du bordereau;

et nous apprenons même que les experts¹² n'avaient pas d'accord, qu'un d'eux, M. Gobert, a été bousculé militairement, parce qu'il se permettait de ne pas conclure dans le sens désiré. ~~Il était également~~
 aussi ~~de~~ vingt-trois officiers qui étaient venus accabler Dreyfus de leurs témoignages. Nous ignorons encore leurs interrogatoires, mais ~~il est certain~~ que tous ne l'avaient pas chargé. Et il est à remarquer en outre que tous appartenaient aux bureaux de la guerre. ~~C'est un procès de famille, on est là entre soi,~~ et il faut s'en souvenir : l'état-major a rendu le procès, l'a jugé, et il vient de le juger une seconde fois.

Donc, il ne restait que le brouillon, sur lequel les experts ne s'étaient pas entendus. On raconte que, dans la chambre du wacil, les juges allaient naturellement acquitter. Et, ^{dès lors}, continue l'on comprend l'obstination désespérée, avec

laquelle, pour ~~expliquer~~^{justifier} la condamnation¹³, on affirme aujourd'hui l'existence d'une pièce secrète, accablante, la pièce qu'on ne peut montrer, qui l'égénitiale tout, devant laquelle nous devons nous incliner, le bon Dieu invisible et inconnaisable. Je la nie, cette pièce, je la nie de toute ma puissance ! Une pièce ridicule, oui, peut-être la pièce où il est question de petite femme, et où il est parlé d'un certain Drx qui devint trop exigeant, quelque mari sans doute trouvant qu'on ne lui payait pas sa femme assez cher. Mais une pièce intéressant la défense nationale, qui on ne saurait produire sans que la guerre fut déclarée demain, non, non ! C'est un mensonge ; et cela est d'autant plus odieux et cynique, qu'ils menacent impunément, sans qu'on puisse

de un convaincu. Ils amentent la France,¹⁴
ils se cachent derrière sa légitime émotion,
ils ferment les bouches en troubant les
cœurs, en pervertissant les esprits. Je
me vois par de plus grand crime civique

Voilà donc, monsieur le Président,
les faits qui expliquent comment une er-
reur judiciaire a pu être commise; et
les preuves morales, ~~laisse~~ la situation
de fortune de Dreyfus, ~~sont~~ l'absence
de motifs, son continual cri d'innoc-
ence, achèvent de le montrer comme
une victime ~~humilié~~ des extraordinai-
res imaginations du commandant du
Puty de Clam, du milieu clérical où
il se trouvait, de la chasse aux "sales
juifs", qui déshonneure notre époque.

X X X

Et nous arrivons à l'affaire Lé-
rhaug. Quoi que se soit passé, bon-

coups de conscience restent troubles profondément, s'inquiètent, cherchent, finissent par se convaincre de l'innocence de Dreyfus.

Je ne ferai pas l'historique des doutes, puis de la conviction de M. Scharrer-Kutter. Mais, pendant qu'il fouillait de son côté, il se passait des faits graves à l'état-major même. Le colonel Landsherr était mort, et le lieutenant-colonel Liequart lui avait succédé comme chef du bureau des renseignements. Et c'est à ce titre, dans l'exercice de ses fonctions, que ce dernier eut un ^{liaison} avec entre les mains une ^à lettre-télégramme, adressée au commandant Estorhazzy, par un agent d'une puissance étrangère. Son devoir strict était d'ouvrir une enquête. La ^{certitude} est qu'il n'a jamais agi en dehors de la volonté ^{donc} de ses supérieurs. Il soumit ses soupçons à ses

L'après-midi hier arrière, le général Gonse,¹⁶
 puis le général de Boisdeffre, puis le général
 Billot, qui avait succédé au général Mer-
 cier comme ~~ministre~~ de la guerre. Le fa-
 meux dossier Picquart, dont il a été
 tant parlé n'a jamais été que le dossier
 Billot, j'entends le dossier fait par un
 subordonné pour son ministre, le
 dossier qui doit exister ~~en core au ministère~~
~~des recherches au~~ de la guerre. ~~L'enquête de Mai~~
 à septembre 96 et ce qu'il faut affir-
 mer bien haut c'est que le général Gonse
 était convaincu de la culpabilité ~~de~~
 d'Esterhazy, c'est que le général de
 Boisdeffre et le général Billot ne mit-
 taient pas en doute que le fameux bre-
 veau fut de l'écriture d'Esterhazy
~~l'enquête dans cette contestation certaine~~
~~que l'enquête du~~ lieutenant-colonel
 Picquart avait abouti. Mais l'emoi

était grand, car la condamnation de l'Esté
rhay entraînait inévitablement la révi-
sion du procès Dreyfus ; et c'était ce
que l'état-major ne voulait à aucun
prix.

Il dut y avoir là une minute psychologique pleine d'angoisse. Remarquez
que le général Billot n'était compris
dans rien, il arrivait tout frais, il
ne voulait faire la vérité. Il n'osa pas, dans
la terreur ^{sans doute} de l'opinion pu-
blique, ~~peut-être~~ ^{certainement} aussi dans la crainte
de livrer tout l'état-major, le général
de Bonnefond, le général Gonse, sans com-
pter les sous-ordres. Puis, ce ne fut
là qu'une minute de combat entre sa
conscience et ce qu'il croyait être l'in-
térêt militaire. Quand cette minute
fut passée, il était déjà trop tard.
Il s'était engagé, il était compromis. Et, depuis lors, ~~ses~~ ses responsabilités

19

n'a fait que grandir, il a pris à sa charge le crime des autres, il est aussi coupable que les autres, il ~~est~~ est plus coupable qu'eux car il a été le maître de faire justice, et il ~~n'a rien fait~~.

Comprenez-vous cela ! voici un général que le général Billot, que les généraux de Bonnaffon et ~~le général~~ Gonse savent que Dreyfus ~~est~~ innocent, et ils ont gardé pour eux cette effroyable vérité. Et ces gens-là document, et ils ont des femmes et des enfants qu'ils aiment !

Le lieutenant-colonel Fiquart avait ~~reçu~~ son devoir d'honnête homme. Il insistait auprès de son supérieur, ~~pour que la vérité fût faite au nom de la justice~~. Il lui suppliait, même, il leur ~~dit~~ disait un bref peu de temps

étaient impolitiques devant le terrible orage¹⁹
 il que s'ouvre et que devait éclater
 lorsque la vérité serait connue. Ce fut,
 plus tard, le langage que M. Schenck-Kes-
 tner tint, au général Billot, l'adjurant
 par patriotisme de prendre en main l'aff-
 aise, de ne pas la laisser s'aggraver,
 au point de devenir un désastre public.
 Non ! le crime était commis, l'état-ma-
 jor ne pouvait plus reculer son crime.
 Et le lieutenant-colonel Picquart fut
 envoyé en mission, où l'éloigna de plus
 loin en plus loin, jusqu'en Tunisie,
 où l'on voulut même un jour le
 sauvage en le chargeant
 d'une mission qui l'aurait
 fait sûrement massacrer, dans les
 parages où le marquis de Morès a trouvé
 la mort. Il n'était pas en disgrâce, le
 général fousc entretienait avec lui une
 correspondance amicale. Seulement,
 il n'a pas été qu'il n'a pas

il est des secrets qu'il ne fait pas bon d'avoir surpris.

A Paris la vérité marchait, irrésistible, et l'on sait ~~de quelle façon~~ l'orage attendu éclata. M. Mathieu Dreyfus dénonça le commandant Esterhazy comme le véritable auteur du Complot, un moment où M. Schurz-Kutner allait déposer, entre les mains du juge des bœufs, une demande en révision du procès. Et c'est ici que le commandant Esterhazy ~~maltraitait~~ ~~maltraitait~~. Des témoignages le montrent d'abord affolé, prêt au suicide ou à la fuite. Puis, tout d'un coup, il parle d'abord, il étonne Paris par la violence de son attitude. C'est que du second lui était venu, il avait reçu une lettre anonyme l'avertissant des menées de ses ennemis, ~~par~~ une dame mystérieuse si c'était même dérangée de nuit pour lui remettre une pièce volée à l'état-major, qui devait le sauver.

Et je ne puis m'empêcher de retranscrire²¹ là le lieutenant-colonel du Paty de Clam, en reconnaissant les expédients de son imagination fertile. Son œuvre, la culpabilité de Dreyfus, était en péril, et il a voulu sûrement déjouer son œuvre. La révision du procès, mais c'était l'évoulement du roman-fantaisie, son si ~~extraordinaire~~^{extravagant}, si tragique, dont le dénouement abominable a bien à être l'oeuvre du Diable ! C'est ce qu'il ne pouvait permettre. Dès lors, le duel va avoir lieu entre le lieutenant-colonel Picquart et le lieutenant-colonel du Paty de Clam, l'un le visage dévouvert, l'autre masqué. On le retrouvera prochainement tous deux devant la justice civile. Au fond, c'est toujours l'état-major qui se défend qui ne veut pas avouer son crime, dont l'abomination, de l'autre, est le cœur en forme.

On s'est demandé avec stupéfaction quel

étaient les protecteurs ~~d'Israël~~²² du com-
 mandant Estarkay. ~~Le brigadier~~, c'est
 d'abord, dans l'ombre, le lieutenant-
 colonel du Paty de Clam qui a tout ma-
 chiné, qui a tout conduit. La main se
 trahit ~~et~~ aux moyens sanglants. Puis
 c'est le général de Bois deffre, c'est le général
 Gouraud, c'est le général Billot lui-
 même, qui sont bien obligés de faire
 acquitter le commandant, puisqu'ils
 ne peuvent laisser reparaître l'in-
 nocence de Dreyfus, sans que les bu-
 reaux de la guerre éroulent sous le
 mépris public. Et le beau résultat
 de cette situation prodigieuse, c'est que
 l'honnête homme là dedans, le ~~brigadier~~
 lieutenant-colonel Liegard, qui seul a fait
 son devoir, va être la victime, celui
 qu'on bafouera et qu'on punira. Où jus-

23

tice, quelle affreuse desesperance sur le cœur ! On va jusqu'à dire que c'est lui le faussaire, qu'il a ~~fait~~ fabriqué la carte-télégramme pour perdre Esterhazy. Mais, grand Dieu ! pourquoi ? dans quel but ? Donnez un motif. Est-ce qu'il est aussi ut ~~pris~~ par les juifs ? Le joli de l'histoire est qu'il était justement antisémite. Oui ! nous assistons à ce spectacle infâme, des hommes perdus de dettes et de crimes dont on proclame l'innocence, tandis qu'on frappe l'honneur même, un homme à la vie sans tache ! Quand une société en ut là, elle tombe en dévise-position.

Voilà donc monsieur le Président, l'affaire Esterhazy : un coupable qu'il s'agissait d'innocenter. Depuis bientôt deux mois, nous ~~pouvons vivre heureux par cette~~

On remarquera la seconde mention "23".
Comme quoi, même les "grands écrivains"
peuvent se planter dans une numérotation.

Besoigne... l'affige car ce n'intici, en gros,
que le règne de l'histoïze
~~pour l'instar~~²³ dont les bûlantes pages
devont un jour l'orites tout au long.
~~Il ne devient pas de temps en temps~~

Et nous avons donc vu le général de
Pellier, puis le commandant Ravary
conduire une enquête ~~secrète~~^{secrète},
d'où les wagons sortent transfigurés
et les hommes des gars salis. Puis, on
a convoqué le conseil de guerre. ~~qui~~

~~qui a déclaré la guerre~~

X X
X X

Comment a-t-on pu espérer qu'un
conseil de guerre déferait ce qu'un
conseil de guerre avait fait?

Je ne parle même pas du choix
~~qui peut faire~~^{constituer} des juges. L'idée su-
périeure de discipline qui est dans
le rang de ces soldats, ne suffit-elle

à infirmer leur pouvoir même d'²⁴
 équité. Qui dit discipline dit obéissance.
 lorsque le ministère de la guerre,
 le grand chef, a établi publiquement,
 aux acclamations de la représentation
 nationale, l'autorité absolue de la chose
 jugée, vous voulez qu'un conseil de
 guerre lui donne un formal décre-
 tti? hiérarchiquement, cela est impo-
 sible. Le général Billot a suggestion-
 né au juge par ~~peut~~ sa déclaration,
 et ils ont jugé comme il ~~doit~~ ^{doivent aller} au
 feu, sans raisonneur. L'opinion ~~que~~
 privilégiée qu'ils ont apportée sur leur
 siège est celle-ci: « Dreyfus a été
 condamné ~~par~~ pour crime de trahison
 par un conseil de guerre; il est donc
 coupable, et nous, conseil de guerre,
 nous ne pouvons le déclarer innocent; »

~~Or nous~~ savons que reconnaître la culpabilité d'Esterhazy, ~~ce sera~~²⁵ proclamer l'innocence de Dreyfus. Rien ne pouvait le faire sortir de là.

C'est ~~peut-être~~ une sentence inique qui a jamais pesé sur nos conseils de guerre, qui entachera désormais de suspicion tous leurs arrêts. Le premier conseil de guerre a pu être intelligent, le second est forcément ~~un~~^{criqué}. On entend, ~~je le rejette~~, que le chef suprême avait parlé, déclarant la chose jugée inattaquable, sainte et supérieure aux hommes, de sorte que des infidèles ne pourraient dire le contraire. On nous parle de l'honneur de l'armée, on veut que nous l'aimions, que nous la respections. ah! certes, oui, l'armée qui se lèverait à la première menace, qui défendrait la terre française, elle

et tout le peuple, et nous n'avons²⁶ pour elle que tendresse et respect. Mais il ne s'agit pas d'elle, dont nous voulons justement la dignité, dans notre besoin de paix. Il s'agit du sabre, le maître qu'on nous donnera demain peut-être. Et baiser dévotement ~~le~~ la poignée du sabre, le dieu, non !

Je l'ai démonté d'autre part : l'affaire Dreyfus était l'affaire des bureaux de la guerre, un officier de l'état-major, dénoncé par ses camarades de l'état-major, condamné sous la pression du chef de l'état-major. Encore une fois, il ne peut revivre innocent, sans que tout l'état-major soit compromis. Aussi les bureaux, par tous les moyens imaginables, par des campagnes de presse, par des communica-

tions, par des influences, n'ont-ils con²⁷
vert L'Estebéhaz y que pour perdre une se-
conde fois Dreyfus. Ah! quel coup de
balai le gouvernement républicain
devrait donner dans cette jesuitière,
ainsi que l'a appellé le général Billot
lui-même! Où est-il, le ministère
vraiment fort et d'un patriotisme
sage, qui osera tout y répondre et
tout y renouveler. ~~que de gens je connais~~
qui, devant une guerre possible,
tremblant d'angoisse, en sachant dans
quelles mains est la défense natio-
nale, et quel nid de bassu intri-
gue, de complot et de dilapida-
tion, et devenu cet asile sacré,
où se dévide le sort de la patrie. ~~On s'explique~~
devant le jour terrible que vient d'y jeter l'affaire
Dreyfus, ce sacrifice humain d'un

malheureux, d'un "sacré juge" ! Ah ! tout²⁸ ce qui s'est agité là de dénuance et de soif d'acte, de l'imagination folle, de la pratique de l'assez prolice, des manœuvres d'inquisition et de tyrannie, le bon plaisir de quelques galoués mettant leurs bottes sur la nation, lui rentrant dans la gorge son cri de vérité et de justice, sous le prétexte menteur et sauvage de la traison d'l'Etat !

Et c'est un crime encore que de s'être appuyé sur la presse immonde, que de s'être laissé défendre par toute la friponnerie de Paris, de sorte que voilà la friponnerie qui triomphé ~~plutôt~~ insolument, dans la défaite du droit et de la simple probité. C'est un crime d'avoir accusé de troubler la France

ceux qui la veulent générale, à la²⁹
 tête des nations libres et justes, lors
 qu'on ouredit soi-même l'iniquité
 complot ~~de~~ ~~à~~ d'imposer l'ér-
 ror, ~~à~~ devant le monde entier. C'est
 un crime ~~à~~ d'éga-
 rer l'opinion, d'utiliser ~~à~~ pour
 une besogne de mort cette opinion
 qu'on a pervertie, jusqu'à la faire
 délivrer. C'est un crime dempoison-
 ner les petits et les humbles, d'exai-
 pper les passions de réaction et d'in-
 tolérance, en s'abritant derrière l'o-
 dieux antisémitisme, dont la grande
 France libérale des droits de l'hom-
 me mourra, si elle n'en est pas que-
 mie. C'est un crime que ~~l'explosive~~
~~le~~ patriotisme pour des œuvres

de haine, et c'est un crime enfin ³⁰
que de faire du sabre le dieu modér-
ne, lorsque ~~tout~~ toute la science hu-
maine est ~~à~~ au travail pour l'œuvre
prochaine de vérité et de justice.

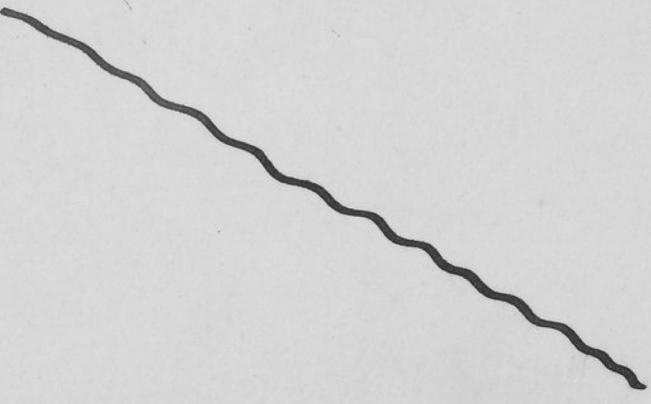
Cette ~~justice~~, cette justice, que nous
avons si passionnément voulue, quelle
~~détresse~~ à peu voir ainsi souffrte, plus
mélancolique et plus obscurcie! Je me demande
de l'évoulement qui doit avoir lieu dans
l'âme de M. Scheurer-Kestner, et je crois
bien qu'il ~~finira par éprouver~~ un remords, celui
de n'avoir pas agi révolutionnairement,
le jour de l'interpellation au Sénat,
en lâchant tout le paquet, pour tout
jeter à bas. Il a été le grand honnête
homme l'homme de sa vie ~~la~~ Loyale,
il a vu que la vérité se suffisait
à elle-même, surtout lorsqu'elle lui

apparaissait éclatante comme le plein ³¹
 jour. A quoi bon tout bouleverser, puisque
 bientôt le soleil allait briller ? Et c'est de
 cette sériuite ^{confiante} ~~sérieuse~~ dont il est si crudel-
 lement punie. De même pour le lieute-
 nant-colonel Liéquat, qui, par un sen-
 timent de haute ~~peur~~ dignité, n'a pas
 voulu publier les lettres du général Goncal.
~~Ces scrupules l'honorant d'autant plus,~~
~~Il a fait de la lettre une supercherie,~~
 que, pendant qu'il restait respectueux
 de la discipline, au supérieur le ~~faisaient~~
~~seul couvrir de bons, instruisaient~~
 eux-mêmes son procès, de la façon la
 plus inattendue et la plus ~~outrageante~~ ^{outrageuse}.
 Il y a deux victimes, deux braves
 gens, ~~Pendant qu'ils~~ ^{Il} deux coeurs
 simples, qui ont laisse faire Dieu,
 tandis que le diable agissait. Et l'on
~~Celle est de la simple ^{général}~~

31

a même vu, pour le lieutenant-colonel Liegnart, cette chose ignoble : un tribunal français, après avoir laissé ~~le temps~~
~~l'accusateur public~~ le rapporteur char-
ger publiquement un témoin, l'accuser
de toutes les fautes, a fait le huis clos,
bien que ce témoin a été introduit pour
s'expliquer et se défendre. Je dis que cela
est un crime de plus et que ce crime sou-
lèvera la conscience universelle. Décidé-
ment, les tribunaux militaires se
font une singulière idée de la justice.

Telle est donc la simple vérité,



monsieur le Président, et elle est effroyable, elle ~~restera~~³² restera pour notre présidence une souillure ~~épouvante~~. Je ne doute bien que vous n'avez aucun pouvoir en cette affaire, que vous êtes le prisonnier de la constitution et de votre entourage. Vous n'en avez pas moins un devoir d'honneur, auquel vous songerez, et que vous remplirez. Ce n'est pas, d'ailleurs, que ~~je~~ ^{je} désespére le moins du monde du triomphe. ~~je~~ Je le répète avec une certitude plus véhément : la vérité est en marche, et rien ne l'arrêtera. C'est d'aujourd'hui seulement que l'affaire commence, puisque aujourd'hui les positions sont nettes : d'une part, les complices qui ne veulent pas que la

34

lumière ~~s'ait faite~~^{se fasse}; de l'autre, les justifications qui donneront leur vie pour ~~qui s'ait faite~~^{que elle soit faite}. Quand on enferme la vérité tout taraud, elle s'y amasse, elle y prend une force telle d'explosion, que, le jour où elle éclate, elle fait tout sauter avec elle. On verra bien si l'on ne vient pas de préparer, pour plus tard, le plus retentissant des désastres.

X
X X

Mais cette lettre est ~~trop~~ longue, monsieur le ~~président~~, et il est temps de continuer.

J'accuse ~~mal~~ le lieutenant-colonel du Paty de Clam d'avoir été l'ouvrier d'un bolique de l'erreur judiciaire, ~~en inconscient~~^{en ignorant} si vous le croirez, et d'avoir ensuite dépendre son œuvre nefaste,

depuis trois ans, par les exactions ²⁵
les plus sangrennes et les plus coupables.

J'accuse le général Mercier de
s'être rendu complice, tout au moins par
faiblesse d'esprit, d'une des plus grandes
iniquités du siècle.

J'accuse le général Billot d'avoir
mis entre les mains les preuves certaines
de l'innocence de Dreyfus et ~~de l'accuser~~
de l'en avoir étouffée, de s'être rendu
coupable de ce crime de lèse-humilité
et de lèse-justice, dans un but politi-
que et pour sauver l'état-major ~~et~~ com-
promis.

J'accuse le général de Boisdeffre et
le général Gouraud de s'être rendus complices
du même crime, l'un sans doute
par passion cléricale, l'autre peut-être
par cet esprit de corps qui fait des brû-
reux de la guerre l'arche sainte, inva-

tayable.

36

J'accuse le général de Lettoux et le commandant Ruvany d'avoir fait une enquête scélérate, j'entends par là une enquête de la plus monstrueuse partialité, dont nous avons, dans le rapport du second, un impénitible monument de ~~naïveté~~^{naïve} audace.

J'accuse les trois experts en écritures, ~~les siennes~~^{les siennes} Belhomme, Varinard et Couard d'avoir fait des rapports monstrueux et frauduleux, à moins qu'un examen médical ne les déclare atteints d'une maladie de la vue et du jugement.

J'accuse les bureaux de la guerre d'avoir mené dans la presse, particulièrement dans l'Éclair et dans l'Écho de Paris, une campagne abo-

méritable, pour égarer l'opinion et ^y couvrir leur faute.

J'accuse enfin le premier conseil de guerre d'avoir violé le droit, en condamnant un accusé sur une pièce restée secrète, et j'accuse le second conseil de guerre d'avoir couvert cette illégalité, par ordre, en permettant à son tour le crime juridique d'acquitter ~~un homme~~ scientifiquement coupable.

En portant ces accusations, je n'ignore pas que je me mette sous la coup des articles 30 et 31 de la loi sur la presse du 29 juillet 1881, qui punit les délits de diffamation. Et c'est volontairement que je m'expose.

Quant aux gens qui s'accuse,

38

je ne les voulais pas, je ne les ai jamais vus, je n'ai contre eux ni ran-
cune ni haine. Ils ne sont pour moi
que des entités, des esprits de malfai-
sonce ~~et~~ sociale. Et l'acte que j'ac-
complis ici n'est qu'un moyen ré-
volutionnaire pour arrêter l'explo-
itation de la vérité et de la justice.

Je n'ai qu'une passion, celle de
la lumière au nom de l'humanité
qui a tant souffert et qui a droit
au bonheur. Ma protestation en-
flammée n'est que le cri de mon
~~âme~~. Qui ose donc me traduire
en cours d'assise et que l'enquête
ait lieu au grand jour!

J'attends.

Veuillez agréer, monsieur le ³⁹
Pré-
sident, l'assurance de mon profond
respect.

Emile Zola

LETTRE
à Madame Alfred Dreyfus
L'Aurore du 22 septembre 1899

Madame,

On vous rend l'innocent, le martyr, on rend à sa femme, à son fils, à sa fille, le mari et le père, et ma première pensée va vers la famille réunie enfin, consolée, heureuse. Quel que soit encore mon deuil de citoyen, malgré la douleur indignée, la révolte où continuent à s'angoisser les âmes justes, je vis avec vous cette minute délicieuse, trempée de bonnes larmes, la minute où vous avez serré dans vos bras le mort ressuscité, sorti vivant et libre du tombeau. Et, quand même, ce jour est un grand jour de victoire et de fête.

Je m'imagine la première soirée, sous la lampe, dans l'intimité familiale, lorsque les portes sont fermées et que toutes les abominations de la rue meurent au seuil domestique. Les deux enfants sont là, le père est revenu du lointain voyage, si long, si obscur. Ils le baignent, ils attendent de lui le récit qu'il leur fera plus tard. Et quelle paix confiante, quel espoir d'un avenir réparateur, tandis que la mère s'empresse doucement, ayant encore, après tant d'héroïsme, une tâche héroïque à remplir, celle d'achever par ses soins et par sa tendresse le salut du crucifié, du pauvre être qu'on lui rend. Une douceur endort la maison close, une infinie bonté baigne de toutes parts la chambre discrète où sourit la famille, et nous sommes là dans l'ombre, muets, récompensés, nous tous qui avons voulu cela, qui luttons depuis tant de mois pour cette minute de bonheur.

Quant à moi, je le confesse, mon œuvre n'a d'abord été qu'une œuvre de solidarité humaine, de pitié et d'amour. Un innocent souffrait le plus effroyable des supplices, je n'ai vu que cela, je ne me suis mis en campagne que pour le délivrer de ses maux. Dès que son innocence me fut prouvée, il y eut en moi une hantise affreuse, cette pensée de tout ce que le misérable avait souffert, de tout ce qu'il souffrait encore dans le cachot muré où il agonisait, sous la fatalité monstrueuse dont il ne pouvait même déchiffrer l'éénigme. Quelle tempête sous ce crâne, quelle attente dévorante, ramenée par chaque aurore ! Et je n'ai

plus vécu, et mon courage n'a été fait que de ma pitié, et mon but unique a été de mettre fin à la torture, de soulever la pierre pour que le supplicié revînt à la clarté du jour, fût rendu aux siens, qui panseraient ses plaies.

Affaire de sentiment, comme disent les politiques, avec un léger haussement d'épaules. Mon Dieu ! oui, mon cœur seul était pris, j'allais au secours d'un homme en détresse, fût-il juif, catholique ou mahométan. Je croyais alors à une simple erreur judiciaire, j'ignorais la grandeur du crime qui tenait cet homme enchaîné, écrasé au fond de la fosse scélérate, où l'on guettait son agonie. Aussi étais-je sans colère contre les coupables, inconnus encore. Simple écrivain, arraché par la compassion à sa besogne coutumière, je ne poursuivais aucun but politique, je ne travaillais pour aucun parti. Mon parti, à moi, dès ce début de la campagne, ce n'était que l'humanité à servir.

Et ce que je compris, ensuite, ce fut la terrible difficulté de notre tâche. À mesure que la bataille se déroulait, s'étendait, je sentais que la délivrance de l'innocent demanderait des efforts surhumains. Toutes les puissances sociales se liguaient contre nous, et nous n'avions pour nous que la force de la vérité. Il nous faudrait faire un miracle, pour ressusciter l'enseveli. Que de fois, pendant ces deux cruelles années, j'ai désespéré de l'avoir, de le rendre vivant à sa famille ! Il était toujours là-bas, dans sa tombe, et nous avions beau nous mettre à cent, à mille, à vingt mille, la pierre était si lourde des iniquités entassées, que je craignais de voir nos bras s'user, avant le supreme effort. Jamais, jamais plus ! Peut-être un jour, dans longtemps, ferions-nous la vérité, obtiendrions-nous la justice. Mais lui, le malheureux, serait mort, jamais sa femme, jamais ses enfants ne lui auraient donné le baiser triomphant du retour.

Aujourd'hui, madame, voilà que nous avons fait le miracle. Deux années de luttes géantes ont réalisé l'impossible, notre rêve est accompli, puisque le supplicié est descendu de sa croix, puisque l'innocent est libre, puisque votre mari vous est rendu. Il ne souffrira plus, la souffrance de nos cœurs est donc finie, l'image intolérable cessera de troubler notre sommeil. Et c'est pourquoi, je le répète, c'est aujourd'hui jour de grande fête, de

grande victoire. Discrètement, tous nos cœurs communient avec le vôtre, il n'est pas une femme, pas une mère, aujourd'hui, qui n'a senti son cœur se fondre, en songeant à cette première soirée intime, sous la lampe, dans l'affectueuse émotion du monde entier, dont la sympathie vous entoure.

**

Sans doute, madame, cette grâce est amère. Est-il possible qu'une telle torture morale soit imposée après tant de tortures physiques ? et quelle révolte à se dire qu'on obtient de la pitié ce qu'on ne devrait tenir que de la justice !

Le pis est que tout semble avoir été concer-
té pour aboutir à cette iniquité dernière. Les juges ont voulu cela, frapper encore l'innocent, pour sauver les coupables, quittes à se réfugier dans l'hypocrisie affreuse d'une apparence de miséricorde. « Tu veux l'honneur, nous ne te ferons que l'aumône de la liberté, pour que ton déshonneur légal couvre les crimes de tes bourreaux. » Et il n'est pas, dans la longue série des ignominies commises, un attentat plus abominable contre la dignité humaine. Cela dépasse tout, faire mentir la divine pitié, en faire l'instrument du mensonge, en souffleter l'innocence pour que le meurtre se promène au soleil, galonné et empanaché !

Et quelle tristesse, en outre, que le gouvernement d'un grand pays se résigne, par une faiblesse désastreuse, à être miséricordieux, quand il devrait être juste ! Trembler devant l'arrogance d'une faction, croire qu'on va faire de l'apaisement avec de l'iniquité, rêver je ne sais quelle embrassade menteuse et empoisonnée, est le comble de l'aveuglement volontaire. Est-ce que le gouvernement au lendemain de l'arrêt scandaleux de Rennes, ne devait pas le déférer à la Cour de cassation, cette juridiction suprême qu'il bafoue d'une si insolente façon ? Est-ce que le salut du pays n'était pas dans cet acte d'énergie nécessaire, qui sauvait notre honneur aux yeux du monde, qui rétablissait chez nous le règne de la loi ? Il n'y a d'apaisement définitif que dans la justice, toute lâcheté ne sera qu'une cause de fièvre nouvelle, et ce qui nous a manqué jusqu'ici, c'est un gouvernement de bravoure qui veuille bien aller jusqu'au bout de son de-

voir, pour remettre dans le droit chemin la nation égarée, affolée de mensonges.

Mais notre déchéance est telle, que nous en sommes réduits à féliciter le gouvernement de s'être montré pitoyable. Il a osé être bon, grand Dieu ! Quelle audace folle, quelle extraordinaire vaillance, qui l'expose aux morsures des fauves, dont les bandes sauvages, sorties de la forêt ancestrale, rôdent parmi nous ! Être bon, quand on ne peut pas être fort, c'est déjà méritoire. Et, d'ailleurs, madame, cette réhabilitation qui aurait dû être immédiate, pour la juste gloire du pays lui-même, votre mari peut l'attendre, le front haut, car il n'est pas d'innocent qui soit plus innocent, devant tous les peuples de la terre.

Votre mari, ah ! Madame, laissez-moi vous dire quelle est pour lui notre admiration, notre vénération, notre culte. Il a tant souffert, et sans cause, sous l'assaut de l'imbécillité, de la méchanceté humaine, que nous voudrions panser d'une tendresse chacune de ses plaies. Nous sentons bien que la réparation est impossible, que jamais la société ne pourra payer sa dette envers le martyr, tenaillé avec une obstination si atroce, et c'est pourquoi nous lui élevons un autel dans nos cœurs, n'ayant à lui donner rien de plus pur ni de plus précieux que ce culte de fraternité émue. Il est devenu un héros, plus grand que les autres parce qu'il a plus souffert. La douleur injuste l'a sacré, il est entré, auguste, épuré désormais, dans ce temple de l'avenir, où sont les dieux, ceux dont les images touchent les cœurs, y font pousser une éternelle floraison de bonté. Les lettres impérissables qu'il vous a écrites, madame, resteront comme le plus beau cri d'innocence torturée, qui soit sorti d'une âme. Et si, jusqu'ici, aucun homme n'a été foudroyé par un destin plus tragique, il n'en est pas qui soit aujourd'hui monté plus haut dans le respect et dans l'amour des hommes.

Puis, comme si ses bourreaux l'avaient voulu grandir encore, voilà qu'ils lui ont imposé la torture suprême du procès de Rennes. Devant ce martyr décloué de sa croix, épuisé, ne se soutenant plus que par la force morale, ils ont défilé sauvagement, bassement, le couvrant de crachats, le lardant à coups de couteau, versant sur ses plaies le fiel et le vinaigre. Et lui, le stoïcien, il s'est montré ad-

mirable, sans une plainte, d'un courage hau-tain, d'une tranquille certitude dans la vérité, qui feront plus tard l'étonnement des générations. Le spectacle a été si beau, si poignant, que l'arrêt d'iniquité a soulevé les peuples, après ces monstrueux débats d'un mois, dont chaque audience criait plus haut l'innocence de l'accusé. Le destin s'accomplissait, l'innocent passait dieu, pour qu'un exemple inoubliable fût donné au monde.

Ici, madame, nous arrivons au sommet. Il n'est pas de gloire, il n'est pas d'exaltation plus haute. Une réhabilitation légale, une formule d'innocence juridique, on serait presque tenté de se demander à quoi bon, puisqu'on ne trouverait pas un honnête homme dans l'univers qui ne soit dès aujourd'hui convaincu de cette innocence. Et, cet innocent, le voilà devenu le symbole de la solidarité humaine, d'un bout à l'autre de la terre. Lorsque la religion du Christ avait mis quatre siècles à se formuler, à conquérir quelques nations, la religion de l'innocent condamné deux fois a fait, d'un coup, le tour du monde, réunissant dans une immense unanimous toutes les nations civilisées. Je cherche au cours de l'histoire un pareil mouvement de fraternité universelle, et je ne le trouve pas. L'innocent condamné deux fois a plus fait pour la fraternité des peuples, pour l'idée de solidarité et de justice, que cent ans de discussions philosophiques, de théories humanitaires. Pour la première fois, dans les temps, l'humanité entière a eu un cri de libération, une révolte d'équité et de générosité, comme si elle ne formait plus qu'un peuple, le peuple unique et fraternel rêvé par les poètes.

Et qu'il soit donc honoré, qu'il soit vénéré, l'homme élu par la souffrance, en qui la communion universelle vient de se faire !

**

Il peut dormir tranquille et confiant, madame, dans le doux refuge familial, réchauffé par vos mains pieuses. Et comptez sur nous pour sa glorification. C'est nous, les poètes, qui donnons la gloire, et nous lui ferons la part si belle que pas un homme de notre âge ne laissera un souvenir si poignant. Déjà bien des livres sont écrits en son honneur, toute une bibliothèque s'est multipliée pour prouver

son innocence, pour exalter son martyre. Tandis que, du côté de ses bourreaux, on compte les rares documents écrits, volumes et brochures, les amants de la vérité et de la justice n'ont cessé et ne cesseront de contribuer à l'histoire, de publier les pièces innombrables de l'immense enquête, qui permettra un jour de fixer définitivement les faits. C'est le verdict de demain qui se prépare, et celui-là sera l'acquittement triomphal, la réparation éclatante, toutes les générations à genoux et demandant, à la mémoire du supplicié glorieux, le pardon du crime de leurs pères.

Et c'est nous encore, madame, c'est nous, les poètes, qui clouons les coupables à l'éternel pilori. Ceux que nous condamnons, les générations les méprisent et les huient. Il est des noms criminels qui, frappés par nous d'infamie, ne sont plus que des épaves immondes dans la suite des âges. La justice immanente s'est réservé ce châtiment, elle a chargé les poètes de léguer à l'exécration des siècles ceux dont la malfaissance sociale, dont les crimes trop grands échappent aux tribunaux ordinaires. Je sais bien que, pour ces âmes basses, pour ces jouisseurs d'un jour, c'est là un châtiment lointain dont ils se moquent. L'insolence immédiate leur suffit. Triompher à coups de bottes, c'est le succès brutal qui contente leur faim grossière. Et qu'importe le lendemain de la tombe, qu'importe l'infamie, si l'on n'est plus là pour en rougir ! L'explication du honteux spectacle qui nous a été donné, est dans cette bassesse d'âme : les effrontés mensonges, les fraudes les plus avérées, les impudences éclatantes, tout ce qui ne saurait durer qu'une heure et qui doit précipiter la ruine des coupables. Ils n'ont donc pas de descendance, ils ne craignent donc pas que la rougeur de la honte ne remonte plus tard sur les joues de leurs enfants et de leurs petits-enfants ?

Ah ! Les pauvres fous ! Ils ne semblent pas même se douter que ce pilori, où nous clouerons leurs noms, ce sont eux qui l'ont dressé. Je veux croire qu'il y a là des crânes obtus, dont un milieu spécial, un esprit professionnel ont amené la déformation. Ainsi, ces juges de Rennes, qui recondamnent l'innocent, pour sauver l'honneur de l'armée, peut-on imaginer quelque chose de plus sot ? L'armée, ah ! Ils l'ont bien servie, en la compromettant dans

cette inique aventure. Toujours le but grossier, immédiat, sans aucune prévoyance du lendemain. Il fallait sauver les quelques chefs coupables, quitte à ce que ce fût un véritable suicide des conseils de guerre, une suspicion jetée sur le haut commandement, solidaire désormais. Et c'est là, d'ailleurs, un de leurs crimes encore, d'avoir déshonoré l'armée, de s'être faits les ouvriers de plus de désordre et de plus de colère, à ce point que, si le gouvernement a gracié l'innocence, il a sans doute cédé au besoin urgent de réparer la faute, en se croyant réduit à ce déni de justice pour faire un peu d'apaisement.

Mais il faut oublier, madame, il faut surtout mépriser. C'est un grand soutien dans la vie que de mépriser les vilenies et les outrages, Je m'en suis toujours bien trouvé. Voici quarante ans que je travaille, quarante ans que je me tiens debout par le mépris des injures que m'a values chacune de mes œuvres. Et, depuis deux ans que nous nous battons pour la vérité et la justice, l'ignoble flot a tellement grossi autour de nous, que nous en sortons cuirassés à jamais, invulnérables aux blessures. Pour mon compte, il est des feuilles immondes, il est des hommes de boue que j'ai rayés de ma vie. Ils ne sont plus, je passe leurs noms quand ils me tombent sous les yeux, je saute jusqu'aux extraits qu'on peut citer de leurs écrits. C'est de l'hygiène, simplement. J'ignore s'ils continuent, mon mépris les a chassés de ma pensée, en attendant que l'égout les prenne tout entiers.

Et c'est l'oubli dédaigneux de tant d'injures atroces, que je conseille à l'innocent. Il est si à part, si haut, qu'il ne doit plus en être atteint. Qu'il revive à votre bras, sous le clair soleil, loin des foules ameutées, n'entendant plus que le concert des sympathies universelles qui montent vers lui ! Paix au martyrisé qui a tant besoin de repos, et qu'il n'y ait plus autour de lui, dans la retraite où vous allez l'aimer et le guérir, que la caresse émue des êtres et des choses !

**

Nous autres, madame, nous allons continuer la lutte, nous battre demain pour la justice aussi âprement qu'hier. Il nous faut la ré-

habilitation de l'innocent, moins pour le réhabiliter, lui qui a tant de gloire, que pour réhabiliter la France, qui mourrait sûrement de cet excès d'iniquité.

Réhabiliter la France aux yeux des nations, le jour où elle cassera l'arrêt infâme, tel va être notre effort de chaque heure. Un grand pays ne peut pas vivre sans justice et le nôtre restera en deuil, tant qu'il n'aura pas effacé la souillure, ce soufflet à sa plus haute juridiction, ce refus du droit qui atteint chaque citoyen. Le lien social est dénoué, tout croule, dès que la garantie des lois n'existe plus. Et il y a eu, dans ce refus du droit, une telle carrure d'insolence, une bravade si impudente, que nous n'avons pas même la ressource de faire le silence sur le désastre, d'enterrer le cadavre secrètement, pour ne pas rougir devant nos voisins. Le monde entier a vu, a entendu, et c'est devant le monde entier que la réparation doit avoir lieu, retentissante comme a été la faute.

Vouloir une France sans honneur, une France isolée, méprisée, est un rêve criminel. Sans doute les étrangers viendront à notre Exposition, je n'ai jamais douté qu'ils n'envahissent Paris, l'été prochain, comme on court à la fête foraine, dans l'éclat des lampes et dans le vacarme des musiques. Mais est-ce que cela doit suffire à notre fierté ? Est-ce que nous ne devons pas tenir autant à l'estime qu'à l'argent de ces visiteurs venus des quatre coins du globe ? Nous fêtons notre industrie, nos sciences, nos arts, nous exposons nos travaux du siècle. Oserons-nous exposer notre justice ? Et je vois encore cette caricature étrangère, l'Île du Diable reconstituée, montrée au Champ de Mars. Pour moi, la honte me brûle, je ne comprends pas que l'Exposition puisse être ouverte, sans que la France ait repris son rang de juste nation. Que l'innocent soit réhabilité, et seulement alors la France sera réhabilitée avec lui.

Mais je le dis encore en terminant, madame, vous pouvez vous en remettre aux bons citoyens qui ont fait rendre la liberté à votre mari et qui lui feront rendre l'honneur. Pas un ne désertera le combat, ils savent qu'ils luttent pour le pays en luttant pour la justice. L'admirable frère de l'innocent leur donnera de nouveau l'exemple du courage et de la sagesse. Et, puisque nous n'avons pu, d'un

coup, vous rendre l'être aimé, libre et lavé de l'accusation mensongère, nous ne vous demandons qu'un peu de patience encore, nous espérons bien que vos enfants n'ont plus beaucoup à grandir avant que leur nom soit légalement pur de toute tache.

Ces chers enfants, ma pensée aujourd'hui retourne invinciblement vers eux, et je les vois aux bras de leur père. Je sais avec quel soin jaloux, par quel miracle de délicatesse, vous les avez tenus dans une complète ignorance. Ils croyaient leur père en voyage ; puis leur intelligence avait fini par s'éveiller, ils devenaient exigeants, questionnaient, voulaient des explications à une si longue absence. Que leur dire, lorsque le martyr était encore là-bas, dans la tombe scélérate, lorsque la preuve de son innocence n'était faite que pour quelques rares croyants ? Votre cœur a dû se briser affreusement. Mais, dans ces dernières semaines, lorsque son innocence a éclaté pour tous, d'un flamboiement de soleil, j'aurais voulu que vous les prissiez tous les deux par la main, et que vous les conduisiez à cette prison de Rennes, pour qu'ils eussent à jamais dans leur mémoire leur père retrouvé là, en plein héroïsme. Et vous leur auriez dit ce qu'il avait souffert, injustement, quelle grandeur morale était la sienne, de quelle tendresse passionnée ils devaient l'aimer, pour lui faire oublier l'iniquité des hommes. Leurs petites âmes se seraient trempées à ce bain de mâle vertu.

D'ailleurs, il n'est pas trop tard. Un soir, sous la lampe familiale, dans la paix émue du foyer domestique, le père les prendra, les assira sur ses genoux, et il leur dira toute la tragique histoire. Il faut qu'ils sachent, pour qu'ils le respectent, pour qu'ils l'adorent, comme il mérite de l'être. Quand il aura parlé, ils sauront qu'il n'y a pas au monde un héros plus acclamé, un martyr dont la souffrance ait bouleversé plus profondément les cœurs. Et ils seront très fiers de lui, ils porteront son nom avec gloire, comme le nom d'un brave et d'un stoïque qui s'est épuré jusqu'au sublime, sous le plus effroyable destin que la scéléritesse et la lâcheté humaines aient laissé s'accomplir. Un jour, ce n'est ni le fils ni la fille de l'innocent, ce sont les enfants des bourreaux qui auront à rougir, dans l'exécration universelle.

Veuillez agréer, madame, l'assurance de mon profond respect.

Émile Zola

Denis éditions artisanales
12 avenue de Lattre de Tassigny,
La Forge 71360 Épinac
edition@denis-editions.com

ÉDITION POPULAIRE ANARCHISTE

Certainement le plus célèbre article de presse de tous les temps, et en tout cas le plus exceptionnel de tous. Un devoir d'humanité dont Zola s'est acquitté avec sa conscience d'être humain.

"[...] En portant ces accusations, je n'ignore pas que je me mets sous le coup des articles 30 et 31 de la loi sur la presse du 29 juillet 1881, qui punit les délits de diffamation. Et c'est volontairement que je m'expose.

Quant aux gens que j'accuse, je ne les connais pas, je ne les ai jamais vus, je n'ai contre eux ni rancune ni haine. Ils ne sont pour moi que des entités, des esprits de malversation sociale. Et l'acte que j'accomplis ici n'est qu'un moyen révolutionnaire pour hâter l'explosion de la vérité et de la justice.

Je n'ai qu'une passion, celle de la lumière, au nom de l'humanité qui a tant souffert et qui a droit au bonheur. Ma protestation enflammée n'est que le cri de mon âme. Qu'on ose donc me traduire en cour d'assises et que l'enquête ait lieu au grand jour ! J'attends.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'assurance de mon profond respect."



Partage gratuit Libre De Droits